

LETTRE OUVERTE A MME LA DIRECTRICE

Meyzieu, le 6 janvier 2025

Objet : Appel à une réflexion sur la continuité des activités en situation RH critique

Madame CROISÉ,

Nous sommes bien conscients qu'il est compliqué, mais crucial, de trouver un équilibre entre les exigences opérationnelles et la sécurité, tant pour les agents que pour les jeunes incarcérés. Cependant, nous tenons à attirer votre attention sur la pression croissante exercée sur les agents depuis la semaine dernière. Cette pression, visant à assurer des activités et des services aux mineurs pour satisfaire notre partenaire éducatif, ne doit en aucun cas compromettre leurs conditions de travail ni la sécurité de l'établissement.

Sous l'influence d'une hiérarchie dont les priorités semblent différentes, les fouilles quotidiennes des cellules doivent trop souvent être effectuées dans la précipitation, tout comme les contrôles visuels et de sécurité des cellules, barreaux et caillebotis, ainsi que l'observation minutieuse des pensionnaires. Même si nous pouvons souligner la décision positive de ce vendredi 3 janvier 2025 (annulation des repas collectifs), il est important de reconnaître que cela reste insuffisant, et il apparaît clairement que l'objectif principal est de maintenir les activités sur le pôle socio et/ou en unité, quel qu'en soit le coût.

Peu importe si la dégradation des caillebotis passe inaperçue ; peu importe s'il est fait fi de l'accumulation de téléphones portables, de lames de scie et de stupéfiants dissimulés dans les cellules !

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice, il est impératif de privilégier nos missions fondamentales avant toute autre considération. Il paraît inconcevable qu'en cette nouvelle année, votre établissement souffre à nouveau d'un déficit exceptionnel en ressources humaines pour le principal motif de mauvaises conditions de travail, usant moralement et physiquement votre personnel. Nous souhaitons rappeler que vos agents dévoués ne sont pas des couteaux suisses, et le respect des missions liées à leur poste revêt toute son importance.

Le bureau local UFAP UNSa Justice vous demande de réévaluer sérieusement les priorités lors des périodes de pénurie de personnel, afin de s'assurer que les tâches essentielles soient toujours exécutées sereinement et que le personnel soit préservé pour éviter l'épuisement.

Le bureau local UFAP UNSa Justice vous demande d'établir une démarche officielle, écrite et largement communiquée. Cette procédure doit être clairement définie pour être mise en œuvre efficacement durant des situations RH critiques.

Le bureau local UFAP UNSa Justice vous rappelle qu'il tient toujours à votre disposition un protocole de mode dégradé validé par le personnel en assemblée générale le 24 avril 2024.

Restant ainsi disponible pour tout échange constructif permettant de déterminer un équilibre approprié et de garantir la sécurité.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice,
Jean-Michel DEBOILLE, secrétaire local adjoint.

